

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille treize, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MÉDOC ESTUAIRE, dûment convoqué le 21 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard DUBO,

Présents : • Arcins : Claude GANELON • Arzac : Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER • Cantenac : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD • Cussac : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET • Labarde : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD • Lamarque : Dominique SAINT-MARTIN, Stéphane HARDOUIN (suppléant) • Ludon Médoc : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Rolland HEBRARD, Jean-Pierre LAMY (suppléant), Martine VALLIER • Macau : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE • Margaux : Jacqueline DOTTAÏN, Claude BERNIARD • Le Pian Médoc : Didier MAU, Denis LASTIESAS (suppléant), Virginie GARNIER, Mercédès BAILLET (suppléante), Anne-Marie BENTEJAC, Philippe SIMON (suppléant), Michel ROUHET (suppléant), Josette JEGOU • Soussans : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE, Pascal GALLEGRO.

Absents excusés : Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON, Aline SALLEBERT pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX, Christine NADALIE pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUZE, Serge FOURTON.

Conseillers en exercice : 39 **Présents :** 35 **Votants :** 38

Secrétaire de séance : Josette JEGOU

2013-2803-11 Résultats 2012 - Affectation de résultats

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif relatif à l'exercice 2012, il convient de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 423 996,08 €, à affecter sur l'exercice 2012.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de déterminer les résultats de l'exercice 2012 et de les affecter à l'exercice en cours ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **Détermine** les résultats du budget principal pour l'exercice 2012 comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice	1 193 156,96 €
B. Résultats antérieurs reportés	368 603,28 €
C=A+B. Excédent cumulé à affecter	1 561 760,24 €

➤ Section d'investissement :

D. Capacité de financement de l'exercice	239 987,01 €
E. Solde d'exécution reporté	- 1 173 980,51 €
F=D+E. Solde d'exécution cumulé	- 933 993,50 €

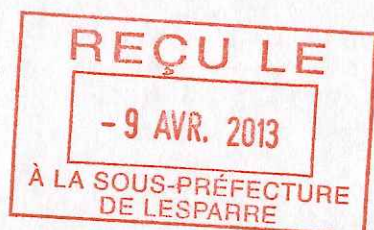
➤ Restes à réaliser :

G. Restes à réaliser en recettes	700 000,00 €
H. Restes à réaliser en dépenses	606 202,88 €
I=G-H. Solde des restes à réaliser	93 797,12 €

► **Affecte** les résultats au budget principal de l'exercice 2013 comme suit :

• Compte D001 : besoin de financement d'investissement reporté	933 993,50 €
• Compte R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	840 196,86 €
• Compte R002 : excédent de fonctionnement reporté	721 563,86 €

Pour copie conforme
Arzac, le 29 mars 2013



Le Président,

Gérard DUBO

